



Héritage tant enfant non touché

Par **Kfar_saba**, le **20/12/2015** à **14:26**

Bonjour,

Peut-être pourrez-vous me guider dans mon problème. Voici ma situation. J'ai 44 ans. Quand j'avais 13 ans, mon grand-père vivant en Israël est décédé. Ma mère ne m'a jamais rien dit de son testament jusqu'à mes 25 ans ou elle m'a dit que j'avais de l'argent qui provenait de la vente d'un appartement en Israël, provenant de la succession de mon grand-père. Et aujourd'hui, j'apprends par un cousin en Israël que mon grand-père m'a aussi laissé un terrain au nord du pays. Et j'ai enfin pris connaissance du testament que mon grand-père avait écrit. Et là, je découvre plusieurs éléments qui me laissent penser que mon héritage ne m'a pas été transmis correctement ni entièrement.

Mes questions :

- comment se peut-il que ma mère ait pu s'occuper de vendre un appartement qui aurait dû être entièrement à mon nom alors qu'à ce moment là, j'étais majeur ?
- est-il possible de contester, 30 ans plus tard, la façon dont ma mère a géré ma succession et de demander des comptes ?

Merci pour votre aide ! Et si ma situation n'est pas claire, n'hésitez pas à me demander d'autres précisions pour m'aider dans mes démarches.